

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TELEPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le projet d'emprunt international. Les banquiers se heurtent à de graves difficultés. Sera-ce un nouvel échec? — Après Gênes. La S. d. N. sort agrandie de l'épreuve. Elle doit être l'organisme de la coopération internationale — Préparatifs de la Haye. Un memorandum de M. Poincaré: les conditions de la France.

Nous avons indiqué que l'Allemagne s'efforçait de subordonner son acceptation des conditions de l'Entente à l'établissement d'un emprunt international qui lui permettrait de faire face aux prochaines échéances. Le problème des réparations traversant une phase d'attente, l'occasion est d'autant favorable pour examiner où en est le projet d'emprunt.

On sait qu'un comité de banquiers internationaux a été constitué pour rechercher les possibilités d'accorder des crédits au Reich. Les délibérations apparaissent plutôt laborieuses. Les banquiers, en hommes d'affaires, sont pratiques; ils ne se paient pas de mots et ils n'entendent nullement sacrifier leurs intérêts à l'idéologie plus ou moins crasse.

Certes, ils voudraient bien tenter quelque chose en faveur de l'Allemagne! Mais l'œuvre paraît formidable.

Certains s'effraient à l'idée de mobiliser la dette allemande qui s'élève à 132 milliards de marks-or. Ils souhaiteraient qu'on réduisît ce total qui leur semble excessif.

Ils oublient — ce que d'autres heureusement leur rappellent — que ces 132 milliards ne représentent qu'une maigre portion des réparations; que les Alliés, la France en particulier, ont consenti déjà des réductions énormes et qu'aller au-delà, ce serait jeter le désarroi dans les finances alliées, sinon préparer la banqueroute des pays de l'Entente.

De nouvelles réductions ne seraient possibles qu'à la condition — et d'aucuns y pensent — de comporter une compensation, par exemple la remise partielle des dettes interalliées. La France ne s'opposerait certainement pas à un allègement des charges du Reich si une remise équivalente lui était accordée. La Grande-Bretagne, de son côté, s'engageait volontiers dans cette voie, à la condition que son geste fût suivi de tous.

Mais les Etats-Unis, qui sont de beaucoup les plus gros créanciers, hésitent à consommer pareille renonciation.

Dès lors, la réalisation immédiate d'un grand emprunt international est momentanément compromise.

Les banquiers se sont alors rabattus sur l'idée d'un petit emprunt de 4 milliards de marks. De nouvelles difficultés ont surgi dès qu'on a envisagé sa répartition: chaque pays estime insuffisante la part qu'on lui réserve. Et pourtant, à la France, la grande délabrée, on réserverait généreusement 600 millions à peine.

Enfin, ce qui achève de compliquer la situation, c'est que les gages que le Reich peut offrir à l'emprunt international sont les mêmes que ceux soumis à la Commission des Réparations. Or, celle-ci, peut-elle s'en dessaisir, ne serait-ce que partiellement, alors qu'elle est en pleine incertitude quant à l'influence de l'emprunt international sur le problème des réparations?

Précédemment, la solution n'est pas encore en vue.

Si la Conférence de Gênes a été surtout fertile en résultats négatifs, elle a eu cependant un contre-coup heureux, qu'elle ne s'était nullement proposé d'ailleurs; bien au contraire!

Nous avons signalé ici même l'ostentation de Lloyd George pour la Société des Nations; nous avons montré que Gênes était destiné à supplanter Genève.

Or que pouvons-nous constater aujourd'hui? Non seulement, la S. d. N. n'a pas sombré à la suite de la Conférence, mais elle survit seule dans le vaste

nafrage de Gênes. Bien plus, elle sort grandie et fortifiée de l'extraordinaire aventure.

Avant l'ouverture de la Conférence économique, on n'a eu que dédain pour la S. d. N. De parti pris, et malgré les suggestions françaises, on a voulu faire fi de l'organisme de Genève.

Et puis, dès le début des délibérations, lorsqu'on s'est rendu compte de l'impréparation des questions, du gâchis moral et matériel qui régnait en tout, on s'est tourné vers la S. d. N. Pour base des discussions, on a pris ses travaux antérieurs; on a fait appel à son expérience, à son concours; bref, on l'a consultée, on s'est inspiré d'elle.

On a fait davantage: la Conférence de Gênes a envoyé à la S. d. N., pour étude et solution, tous les problèmes qu'on lui avait primitivement confiés sans raison. C'est ainsi que la S. d. N. a été chargée d'effectuer une enquête sur le dumping et les prix différentiels, tandis que le Bureau International du Travail se voyait confier une enquête sur le chômage.

Au total, la S. d. N. a subi avec un complet succès l'épreuve de Gênes.

Nous n'en sommes pas surpris; dès les premiers jours, nous avions pronostiqué ce résultat en disant: « Si l'on veut vraiment travailler à la restauration économique du monde, il faut confier l'étude d'un tel problème à la S. d. N. et non à une Assemblée de nations, sans autorité ni crédit. »

S'il fallait établir le bilan des deux organismes, on pourrait écrire: Gênes: gâchis, bluff, surprise, agitation, bruit;

Genève: méthode, travail, sûreté, silence.

Concluons: si les dirigeants de l'heure veulent vraiment d'une coopération internationale, ils doivent la chercher dans le cadre de la Société des Nations.

M. Poincaré entend éviter, si possible, que ne renaisse, à la prochaine Conférence de la Haye, le désordre qui a régné à Gênes.

Cette première expérience suffit. A cet effet, il vient d'adresser aux gouvernements des nations participantes un memorandum destiné à bien préciser les conditions et la base des négociations.

Dès l'ouverture de la Conférence, Lloyd George et Facta, de parfaite connivence, ont escamoté la formalité de l'acceptation par les Soviets des résolutions de Cannes.

La conséquence? Pendant des semaines, on a vainement discuté sur l'adhésion des bolcheviks audit programme de Cannes, au lieu d'aborder l'étude des moyens d'appliquer les principes qu'il formulait.

Finalement on s'est séparé sans avoir franchi le premier pas et obtenu des Soviets le moindre acquiescement.

Il importe que la comédie ne se renouvelle pas.

On ne peut qu'approuver M. Poincaré de vouloir dès maintenant prévenir les errements d'hier.

En somme, le mémoire de M. Poincaré a pour but de s'assurer que les gouvernements invités sont d'accord sur les questions de principe.

En ce qui concerne la France, notre Président du Conseil précise nettement les conditions sine qua non d'une reprise de relations normales avec la Russie des Soviets.

Ces conditions se ramènent à deux essentielles. Le gouvernement de Moscou devra:

1° reconnaître les dettes de guerre de la Russie;

2° restituer les biens confisqués ou indemniser leurs propriétaires.

D'ailleurs, en vue d'atteindre ces objectifs, les Soviets devront donner aux puissances toutes les facilités nécessaires pour procéder aux enquêtes utiles.

C'est net et c'est précis. Aussi bien, ces conditions représentent-elles sur des notions universellement admises par toutes les nations civilisées et, seules, pourront tenter de les critiquer les personnes qui cherchent à pêcher en eau trouble.

En ce qui concerne enfin la question des crédits à accorder à la Russie, la France est prête à participer à sa restauration économique, mais nul n'est disposé à prêter aux Soviets des capitaux dont ils useraient

à leur guise, en particulier pour poursuivre et intensifier leur œuvre de désorganisation sociale.

Sur ce point, M. Poincaré n'a fait qu'interpréter fidèlement la volonté du pays.

L'étranger, et nos Alliés spécialement, ne saurait s'y méprendre. L'énorme majorité qui vient de renouveler sa pleine confiance à M. Poincaré témoigne que la France partage sans réserve les directives politiques du chef actuel de son gouvernement.

L'appel de Lloyd George à la pseudo « démocratie française » n'a été entendu que de quelques énarques. Le peuple français y est demeuré sourd.

INFORMATIONS

Les « garnisons américaines » en France

Le « Times » vient de publier, à propos de la célébration du Memorial Day en France, un article qui débute ainsi:

« Bien qu'aucun engagement n'ait été souscrit par l'Amérique à se tenir aux côtés de la France en cas d'invasion, nous y avons laissé une armée de 25.000 hommes, de Brest, à Saint-Dié. Il est impossible de concevoir que le peuple des Etats-Unis permettrait jamais que les garnisons de ces forteresses aux couleurs blanches ne fussent pas soutenues en cas d'attaque et qu'il laisserait un envahisseur franchir librement les champs saccagés où gisent nos soldats morts. »

L'emprunt forcé allemand produirait 60 milliards

Le projet de loi relatif à l'emprunt forcé qui a été déposé au Reichstag pose en principe que toutes les fortunes au dessus de 100.000 marks sont astreintes à l'emprunt. Pour certaines catégories de contribuables la limite de l'exemption est reculée à 300.000 et même à 1 million de marks pendant les trois premières années.

L'emprunt n'est pas productif d'intérêt. Le gouvernement propose pour les cinq années suivantes 2 1/2 0/0 et à l'expiration de cette période 4 0/0. On évalue que l'emprunt produira une somme de 60 milliards.

L'armée allemande comprend 75.000 s/o-officiers

Le « Daily Mail », après une enquête approfondie en Allemagne, écrit que les autorités allemandes violent délibérément les clauses du traité de Versailles. Sur l'effectif de 100.000 hommes autorisé par le traité de paix, il n'y a pas moins de 75.000 sous-officiers instructeurs. Il ne faut pas être un expert militaire pour voir qu'une armée composée de trois sous-officiers pour un soldat n'est pas un fait normal. Il est maintenant reconnu comme avéré que les soldats qui, d'après les termes du traité sont enrôlés pour une période de douze années entrent dans l'armée pour une courte période, d'entraînement et rentrent ensuite chez eux en laissant les sous-officiers instructeurs.

A Verdun

Dimanche a eu lieu à Verdun, une émouvante cérémonie. La médaille d'or du Congrès américain a été remise à la vaillante cité, par M. l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Myron T. Herrick qui a prononcé un éloquent discours.

M. Poincaré a remercié et à son tour a salué la nation américaine. Cette cérémonie, dit-il, est un gage précieux de l'amitié des Etats-Unis.

Une manifestation de l'amitié franco-anglaise

Le général Berthelot, en épinglant la Croix de guerre avec palme sur le drapeau du 4^e bataillon d'infanterie légère anglaise du Shropshire, après avoir rappelé l'héroïque conduite de ce bataillon à la côte de Bligny, le 6 juin 1918, s'est exprimé ainsi:

« J'aime à croire que l'union des deux nations, née à une heure si critique pour l'humanité et scellée par le sang des héros, restera aussi fermement enracinée que le sont les

vieux chênes du Shropshire. L'entente entre nos deux pays est la garantie de la paix. »

Les Soviets veulent causer!

Krassine, après un séjour prolongé à Berlin, a quitté la capitale allemande pour se rendre à Londres. Il a pour mission de préparer à Londres la reprise des négociations qui devra se faire à la conférence de la Haye.

Krassine doit également entrer en relations avec différents consortiums financiers et industriels anglais, en vue de faciliter le règlement des diverses questions politiques et économiques très importantes pour le gouvernement des Soviets, qui escompte la reprise prochaine de relations suivies avec l'Angleterre.

La situation serait grave en Albanie

Le « Tempo » publie la dépêche suivante de Bari: « Dans le conflit survenu dans la région de Dibra, entre les insurgés albanais et les troupes du gouvernement de Tirana, celles-ci auraient perdu 52 hommes. Les insurgés marcheraient sur Tirana. »

L'effondrement de notre natalité

Le problème de la natalité prend un aspect de plus en plus grave. Les premières statistiques relatives au mouvement de la population en 1922, qui viennent d'être publiées pour 18 départements, indiquent que, du 1^{er} janvier au 31 mars, seize d'entre eux ont eu plus de décès que de naissances. Deux seulement, au lieu de 14 l'an dernier, ont eu un excédent de naissances, et parmi les départements déficitaires, il s'en trouve qui appartiennent à des régions réputées, récemment encore, pour leur natalité élevée. Tel est le cas de l'Ille-et-Vilaine et des Basses-Pyrénées.

CHRONIQUE LOCALE

L'INTERÊT DE TOUS

M. Chéron, ministre de l'agriculture, parlant au concours agricole de l'Aube, s'est exprimé ainsi:

« Comprimer les dépenses est bien, mais créer la richesse est mieux, et en cela, j'entends parler de notre domaine colonial qui, avec la métropole, devrait assurer tous nos besoins, sans avoir recours à l'étranger. »

Les agriculteurs qui étaient autour du ministre n'ont pas manqué de l'applaudir.

Mais quelqu'un aurait pu ajouter: « Pourquoi tant de bonnes paroles et si peu de réalisations? »

Car, le fait est là: la métropole ne fournit pas assez de denrées pour nourrir sa population: le prix du blé augmente, et il doit augmenter encore; les sons se vendent toujours très cher, le vin atteint des prix excessifs. On affirme que, par suite de la sécheresse, le bétail sera également hors de prix.

Et que font les pouvoirs publics jusqu'à ce jour pour améliorer la situation économique actuelle?

Est-ce que la question du trust des moulins a été liquidée; pas encore. Avait-on prévu que la récolte du blé en France serait déficitaire et insuffisante pour arriver à la soudre?

C'est pourtant là une question qui incombait au département de l'agriculture dont le ministre proclamait fièrement dimanche la devise suivante: « Marcher droit, faire son devoir et laisser dire. »

Il aurait pu aussi bien ajouter: « Laisser faire, laisser passer » la bande de flibustiers qui ont spéculé sur les grains et qui sont certainement la cause que le blé est, et restera en hausse, et partant que le prix du pain sera augmenté.

Il serait donc temps qu'on exploitât le domaine colonial qui pourrait aider la métropole à nourrir ses populations.

Mais, sincèrement, les gros faiseurs de négoce tiennent-ils tant que cela à ce que les denrées soient en abondance et que le prix de ces denrées soit ramené à un taux normal?

Cela est dur à croire: c'est pourquoi, l'intervention des pouvoirs publics devrait avoir lieu le plus vite possible, non pas seulement par des paroles dans les banquets des Comices agricoles, mais par des mesures sérieuses contre les intrigants qui ont tenté d'accaparer les divers marchés.

Ce serait la meilleure façon de confondre, comme l'a dit M. Chéron l'intérêt de la Nation avec les intérêts de l'agriculteur.

LOUIS BONNET.

Votes de nos députés

Sur le vote de l'ordre du jour de confiance, à la suite des interpellations relatives à la politique extérieure du gouvernement, les députés du Lot ont voté: Pour.

La Chambre a adopté par 436 voix contre 46.

A la Chambre

A la suite du tirage au sort des bureaux de la Chambre, qui a eu lieu dans la séance du 30 mai, nos députés font partie: MM. le prince Murat, du 3^e bureau, Delport du 9^e et Delmas du 10^e.

Armée

L'Officiel publie la liste des corps de troupes dans lesquels il existe des vacances de sous-officiers rengagés. Le 7^e d'infanterie fait exception: les cadres sont au complet.

Magistrature

M. Garrigou, Président du tribunal civil de Gourdon, est nommé vice-président à Bordeaux.

M. Castan, Président du tribunal civil de Montmédy, est nommé à Gourdon.

Enregistrement

Notre compatriote, M. Adolphe Cruzat, ancien élève du lycée Gambetta, receveur de l'enregistrement de 2^e classe à Auch, est nommé receveur de 1^{re} classe à Toulouse.

Contributions directes

Notre jeune compatriote, M. Georges Louradour, ancien élève du lycée Gambetta, contrôleur-adjoint des contributions directes à Casteljaloux, est nommé à St-Amans (Cher). Nos félicitations.

Légion d'honneur

Sous les auspices de la grande Chancellerie de la Légion d'honneur, il a été fondé à Paris une Association dite « Société de la Légion d'honneur » qui a pour but de développer dans le pays les sentiments d'honneur et de patrie qui sont à la base même de l'institution de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Cette Société placée sous la présidence d'honneur du Président de la République et sous la haute direction de M. le Grand Chancelier de la Légion d'honneur, recevra dans son sein tous les légionnaires, sans exception, civils et militaires.

Elle est divisée en autant de sections que de régions. Le bureau de la 17^e section (Toulouse) a pour Président, M. le général Cherrier Cadre de Réserve, grand Officier de la Légion d'honneur.

Afin d'assurer le rayonnement efficace de cette nouvelle Société, la Chancellerie a décidé de constituer des groupements locaux, chaque groupement constituant un terrain neutre sur lequel tous les gens de bien pourront se serrer la main: il sera la base la plus sûre de l'Union sacrée.

Par arrêté, en date du 31 mai: M. Chéry, Professeur au lycée Gambetta, Croix de guerre, Chevalier de la Légion d'honneur, est nommé Président de la Société de la Légion d'honneur pour l'arrondissement de Cahors.

Service téléphonique

Les bureaux de: St-Denis-près-Martel, Cardaillac, Bagnac, seront ouverts au service téléphonique, le 16 juin 1922.

Probité

Le jeune Peyrat, âgé de 11 ans, fils du mécanicien du P. O., demeurant rue du Maréchal-Joffre, a trouvé sur la voie publique un paquet contenant 7.000 fr. de titres et de valeurs.

Il s'est empressé de remettre le paquet au bureau de police où le propriétaire a été heureux de le retrouver.

Félicitations au jeune enfant.

A l'hôpital

L'esercoc Lunais, qui soutira une dizaine de mille francs aux maires de France en les invitant à souscrire à une « Histoire de la grande guerre », qui ne devait jamais paraître, est tombé gravement malade en prison et a dû être conduit à l'hôpital où il subira une sérieuse opération.

Trop de poussière!

Les fêtes de la Pentecôte ont été l'occasion pour bon nombre de Cadurciens de se rendre à la campagne. Lundi soir, les trains étaient bondés de voyageurs qui revenaient d'une excursion ou de la pêche.

Mais la température ne fut guère clémente: le soleil était de plomb, et les plus sages furent ceux qui allèrent sous les frais ombrages des rives du Lot, pour tenter de prendre une friture.

Il faisait là, meilleur que sur les routes et que sur les Boulevards de Cahors, où le passage des autos, soulève des nuages de poussière.

A ce sujet, n'est-il pas malheureux d'être obligé de répéter chaque année les mêmes critiques, présenter les mêmes observations, supplier qu'on prenne les mesures les plus normales, les plus simples pour régler ou plutôt pour faire observer la réglementation relative à la circulation des automobiles en ville.

On dirait que les chauffeurs prennent plaisir à laisser derrière eux des nuages de poussière au grand dommage des habitants des maisons et des magasins situés sur le parcours du Boulevard.

Et puis, constatation que l'on peut faire, chaque jour, ce sont les mêmes chauffeurs qui agissent ainsi, au mépris de tous les règlements.

Qu'on dresse des procès-verbaux, crie-t-on. La belle affaire! Vingt sous d'amende. L'amende payée avec les frais, soit 9 francs environ, le chauffeur se... venge en étouffant sous de plus épaisses couches de poussière les sales piétons qui ne sont jamais contents!

Et alors! Prendre les chauffeurs par les sentiments, leur démontrer les dangers qu'ils font courir à la santé publique? Ils n'écourent rien; le ronflement des moteurs les rend sourds.

Et cependant, faudra-t-il les laisser toujours faire?

L. B.

Grandes régates

L'Aviron Cadurcien organise pour le 2 juillet de grandes régates à Cahors.

AVIRON CADURCIEN

Hyménée

Le Bureau de l'A. C., le Conseil d'Administration et toute la Société sont heureux d'adresser à M. René Bonnavice vice-président de la Société et à Mlle Marie-Louise Tulet, à l'occasion de leur mariage, leurs vœux nombreux et sincères de bonheur.

Les jeunes gens de l'Aviron qui se sont fait inscrire pour l'athlétisme ont pris de se trouver jeudi soir à 5 h. au Stade Lucien Després, où il sera procédé à la sélection des athlètes qui représenteront les couleurs avironnaises aux concours de Saint-Avans.

Après l'accident

Nous avons relaté l'accident de bicyclette dont fut victime, jeudi soir, M. Farges, le sympathique professeur du lycée.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Farges sera, dans quelques jours, complètement rétabli.

Concours agricole

Nous rappelons que le concours de tenue de propriété organisé par la Société d'Agriculture dans l'arrondissement de Cahors est doté, cette année, de prix très importants. Il est ouvert à tout cultivateur, propriétaire, fermier ou métayer.

De nombreux prix ont également été prévus pour récompenser les spécialités telles que: culture du blé et de la pomme de terre, viticulture, arboriculture fruitière et forestière, culture maraîchère, apiculture, amélioration aux bâtiments, etc...

Enfin des primes seront accordées aux familles nombreuses et aux vieux serviteurs agricoles.

Les agriculteurs désirant concourir sont priés de se faire inscrire avant le 15 juin, à la Société d'Agriculture, à Cahors.

Regrettable fin de pêche

Un ouvrier de notre ville, M. Lescale, pêchait près du pont de fer, lorsque les gendarmes apparurent et lui intimèrent l'ordre de déguerpir au plus vite. Dans sa précipitation, M. Lescale voulant escalader un mur, mais il tomba et se donna une forte entorse à la jambe gauche.

Représentation de charité

Nous croyons devoir rappeler que c'est après demain, jeudi, à 20 h. 30, qu'aura lieu au Palais des Fêtes la représentation organisée au bénéfice des pauvres de la ville par l'Association des Anciennes Elèves du lycée de jeunes filles.

Placée sous le haut patronage de MM. le Préfet du Lot, le Maire de Cahors et l'Inspecteur d'Académie, cette fête promet de connaître une parfaite réussite.

(Location ouverte, sans augmentation du prix, au Palais des Fêtes).

Avis de concours

Un concours pour un emploi d'auxiliaire temporaire à la Préfecture du Lot, chargé du service d'assistance aux bénéficiaires de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 et au salaire maximum de 4.000 francs par an y compris toutes indemnités, aura lieu, à la Préfecture, le mardi 20 juin, à 9 heures.

Les veuves de guerre et les mutilés de guerre pourront, seuls, participer à ce concours.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat Général de la Préfecture jusqu'au 12 juin.

Les pièces à produire sont les suivantes :

- 1° Demande ;
- 2° Extrait du casier judiciaire ;
- 3° Pièce établissant le droit à pension pour les mutilés ; Acte de décès du mari pour les veuves de guerre.

Toutes ces pièces sur papier libre.

I. E. P.

Concours de tir régional des délégations des S. A. G. de la 3^e subdivision.

Le concours de tir régional annuel organisé par le 17^e corps d'armée a eu lieu dimanche dernier au champ de tir de Caillac. Voici les résultats :

Catégorie A (anciens militaires)
Prix collectifs : Société de Préparation militaire de Cahors ; médaille d'argent ;
Prix individuels : M. A. et M. B. à deux membres de cette société.

Catégorie B (Jeunes gens de 16 à 20 ans)
Prix collectifs : 1^{er} prix : médaille d'argent ; P. M. de Cahors ; 2^e, médaille de bronze ; Compound-Club Cadurcien ; 3^e, un diplôme ; Union Sportive St-Céréenne ; 4^e, un diplôme ; Ecole Supérieure de Cahors ; 5^e, un diplôme ; Quercynoise (lycée Gambetta).

Venaient ensuite : 6^e Ecole normale de Cahors ; 7^e, Aviron Cadurcien ; 8^e, Société P. M. Figeac.

Prix individuels : (sur les 32 concurrents des 8 délégations) : 1^{er} prix : M. A. Coupy (Compound-Club Cadurcien) ; 2^e, M. B. Larroque (P. M. de Cahors) ; 3^e, M. B. Rigal (Quercynoise) ; 4^e, diplôme, Delmas (Ecole Normale de Cahors) ; 5^e, diplôme, Lasfargues (U. S. St-Céréenne).

Pour les hommes mobilisables

En vertu de la circulaire ministérielle du 27 septembre 1913, tous les hommes mobilisables qui quitteront leur commune pour une nouvelle résidence, seront tenus d'en faire la déclaration à la mairie, au moment de leur départ.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 22 au 27 mai 1922, a été la suivante :
Nombre de placements à demeure : 6 hommes, 1 femme.
En extra : 1 homme, 1 femme.
Demandes d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 3 femmes.
Offres d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 3 femmes.

Chemins de fer de Paris à Orléans

Deuxième Congrès national de la culture des plantes médicinales.
Depuis plusieurs années la Compagnie d'Orléans a entrepris une active propagande pour le développement des cultures de plantes médicinales dans notre pays.

Cette année encore, le 18 juin, d'accord avec le Comité interminis-

triel des plantes médicinales elle organise à Bourges le deuxième Congrès National de la culture des plantes médicinales.

A ce Congrès seront principalement étudiées les questions intéressant les meilleures conditions de séchage, d'emballage et de transport de ces plantes ainsi que l'importance que peut prendre dans la région la culture de la menthe et l'industrie de l'essence de menthe.

Le Congrès sera suivi, les jours suivants, de la visite des cultures spéciales de Dun-sur-Auron (Cher) de Montbrison (Loire) et de la Vorpillière (Isère), organisée par les Compagnies de chemins de fer du P. O. et P. L. M.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de Mlle Bris, sœur de M. Bris, le sympathique propriétaire-jardinier de la rue de la Banque, décédée, à Cahors, à l'âge de 84 ans.

Nous prions M. Bris et sa famille, d'agréer nos bien vives condoléances.

Avis de Concours

Concours pour le recrutement de dames sténo-dactylographes à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes et à la direction de la Caisse Nationale d'épargne.

Un concours pour le recrutement de dames sténo-dactylographes à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes et à la Direction de la Caisse Nationale d'épargne aura lieu, à Paris, le lundi 19 juin 1922. Le nombre maximum des admissibles est fixé à 12.

Peuvent y prendre part, les postulantes sans infirmités, âgées de 17 ans au moins et de 25 ans au plus à la date du concours, c'est-à-dire ayant cet âge le 18 juin 1922 avant minuit.

Aucune demande de dispense quelle qu'elle soit ne sera prise en considération.

Les candidates devront adresser leur demande, établie sur papier timbré, au Directeur des Postes et des Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur fera parvenir le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 20 mai 1922 au soir.

Nota. — Outre leur rétribution (minimum : 4.000 francs ; maximum : 7.000 francs), les dames sténo-dactylographes reçoivent actuellement les allocations suivantes :

Indemnité de résidence : 1.200 fr. par an ;
Indemnités pour charges de famille : 330 fr. par an par enfant.

Foire du 1^{er} Juin 1922

Voici les cours pratiqués à la foire du 1^{er} juin :

Bœufs gras de 125 à 140 francs les 50 kilos ; vaches grasses, de 100 à 120 francs les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2.400 à 4.000 francs la paire ; vaches de travail, de 1.500 à 2.500 fr. la paire ; bouvillons, de 1.200 à 1.800 francs la paire ; porcelets, de 70 à 120 francs pièce.

Poules grasses, 3,50 ; poulets, 3,75 ; dindes, 3,25 ; lapins domestiques, 1,50, le tout le demi-kilo ; œufs, 2,50 la douzaine ; pigeons, 3,25 la paire ; oisons, de 9 à 12 francs la paire.

Mais, 42 francs les 80 litres ; pommes de terre, de 30 à 50 francs les 50 kilos.

Moutons gras, 1,30 ; agneaux, 1,50, le tout le demi-kilo.

Brebis d'élevage, de 85 à 115 francs pièce.

Situation des cultures

L'Officiel publie les résultats des enquêtes sur la situation agricole dans le Lot au 1^{er} avril 1922 :

Blé, méteil, seigle, orge d'hiver, prairies artificielles, prairies temporaires, fourrages verts, prés naturels. Etat des cultures : bon, la cote est de 75 sur 100.

Les chèques postaux

Les titulaires de comptes courants postaux sont désormais autorisés à affecter tout ou partie de l'actif disponible de leur compte pour la souscription aux bons de la Défense Nationale.

Il leur suffit, à cet effet, d'établir un chèque de virement postal au profit du receveur ou du facteur-receveur des postes au guichet duquel les titres doivent être délivrés, en ayant soin de mentionner au verso du coupon du chèque le nombre et la catégorie des bons qu'ils désirent acquérir.

La somme à porter sur le chèque doit, évidemment, être égale à la valeur nominale des bons souscrits, déduction faite des intérêts payables par anticipation.

Noyé

Lundi soir, à St-Géry, des jeunes gens se baignaient dans le Lot, lorsque l'un d'eux, le jeune M... âgé de 16 ans, disparut sous l'eau.

Tous les efforts pour le sauver furent inutiles.

Arcambal

Mouvement aux morts. — Voici le discours prononcé par le maire d'Arcambal à l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de la commune morts au champ d'honneur.

Au nom du Conseil municipal et de la population que j'ai l'honneur de représenter, j'ai le pénible devoir d'apporter un surcroît d'hommage de respect et de reconnaissance à la mémoire des enfants d'Arcambal tombés au champ d'honneur. Si, avec eux, à leur côté, dans la boue jusqu'au ventre nous avons cruellement souffert, nous avons eu la chance de durer jusqu'au jour de la victoire.

Que leurs noms restent à jamais gravés dans nos cœurs aussi profondément qu'ils le sont sur ce marbre qui en perpétuera le souvenir à nos générations futures, moins nous aurons eu de témoignages d'une reconnaissance si méritée, que pour nous fournir, avec l'inspiration des deulements nécessaires, les concours d'énergie destinés à assurer les progrès de l'humanité.

De la mer du Nord à l'Adriatique, 1.500.000 de nos frères sont morts à l'ombre du drapeau. Ils ont stoïquement enduré toutes les fatigues, supporté toutes les souffrances de cette longue guerre à nul autre comparable par la durée et la violence, poursuivie sans arrêt malgré la force des armes ennemies ; et cela par la folie et l'ambition d'un homme qui pensait nous traverser.

Mais ils avaient, nos héros, la résolution de lutter jusqu'à la mort pour libérer nos enfants d'une pareille horreur. Ils avaient l'âme tranquille sur le sort de leurs, car ils savaient que derrière eux, leurs familles, leurs vieux pères, leurs femmes éplorées, leurs tout petits ne seraient pas abandonnés dans le malheur et cette pensée leur donnait du courage.

Et si avant de mourir, dans une suprême évocation, ils ont revu leur village, s'ils ont songé aux leurs chers qui les attendaient dans leur foyer familial, leur cœur, j'en suis sûr, n'a pas défailli et leur dernier souffle, c'est pour la France qu'ils l'ont exhalé.

En ce jour de souvenir à nos chers disparus, unissons nos cœurs et nos pensées ; que notre recueillement soit une consolation pour les familles éprouvées, respectons leur douleur.

Vos noms chers enfants d'Arcambal, nous rappellent que si votre dévouement mortel est resté dans la terre glorieuse où vous êtes tombés, votre âme est ramenée aujourd'hui au milieu de nous.

Nous entendons vos voix nous dire : « Aimez la France patrie de liberté. Traquez la rendrez plus forte, plus unie, plus prospère ! »
Honneur à vous ! O martyrs du devoir ! Dormez en paix votre glorieux sommeil. Nous ne vous oublierons jamais.

Albas

Accident. — Dimanche soir, Madame et Monsieur Brugalères partaient avec le frais faire une promenade sur leur jolie voiture caoutchoutée attelée d'un jeune cheval un peu fringant.

Arrivés à Juillac à l'embranchement de la route du Pont, le cheval s'emballa, dit-on, par suite d'une rupture de harnachement.

Madame et Monsieur Brugalères projetés hors du véhicule se firent de sérieuses contusions. Madame Brugalères notamment à plusieurs plaies au visage.

Le Docteur Blanchès de Prayssac qu'on alla quérir à la hâte émit l'avis de transporter tout de suite les deux blessés à Cahors pour s'assurer le concours d'un chirurgien.

Le neveu de M. Brugalères, un jeune homme de vingt ans qui se trouvait sur la voiture sauta lestement et en fut quitte pour une forte émotion.

Nous venons de prendre des nouvelles de nos sympathiques compatriotes. Il paraît que leur état est satisfaisant, sans complications à redouter. Nous faisons des vœux pour leur prompt rétablissement.

Cremps

Nous apprenons avec plaisir que votre sympathique grand-père, M. Ourcival vient d'être guéri. Son fils, est depuis 8 jours l'heureux père d'un gros garçon qui a été prénommé André.

A la maman, au bébé nos vœux de santé.

Cajarc

Obsèques d'un soldat mort pour la France. — Le soldat Balat dont le corps a été ramené du front a été inhumé au milieu d'un concours considérable de population.

Au cimetière, M. Bramel, maire, a fait l'éloge de Marcel Balat et lui a adressé un dernier adieu.

La foule s'est retirée profondément émue.

Nous adressons à M. Balat et à la famille Pons, nos plus vifs compliments de condoléances. — P. V.

Mort subite. — Mme Masbou, veuve d'un gendarme en retraite, a été trouvée morte d'une attaque dans son domicile. Ses obsèques ont eu lieu dimanche. Nos condoléances à la famille.

Lauzès

Nos routes. — Nombreuses sont les routes qui traversent et desservent les communes de notre canton.

Lauzès avait depuis de longues années son conducteur des ponts et chaussées, et nombreux sont encore les personnes qui se rappellent MM. Fréjaville, Pinel, Dussolier.

Plus tard, le poste de conducteur fut tenu par un simple agent-voyer, et au début de la guerre, nous avions M. Sournac qui fut mobilisé et n'a pas été remplacé.

Dans une de ses séances, le Conseil général du Lot, décida que chaque canton devait avoir de nouveau un conducteur ou agent-voyer.

Nous espérons que notre chef-lieu de canton ne tardera pas à être pourvu. Nous comptons pour cela sur l'activité et l'influence du jeune conseiller général.

Fête de Guillot. — Sur la route de Vers à Labastide-Murat, est un village charmant, bien connu des Cadurcien, qui se livrent à la pêche de la truite ou des écrevisses. Nous voulons parler du village Guillot, qui célébrera dimanche prochain 11 juin, sa fête votive. Le programme, qu'on nous communique, est des mieux composés :

Dimanche matin 11 juin : aubade en musique ; 8 h. 30, distributions de bouquets ; 9 h. 15, apéritif-concert ; 15 h. (anciennement), bal ; 16 heures, course à bicyclette, course à pied, course au poul, au canard et course en sacs.

Le soir bataille de confetti et grand bal toute la nuit.

Un orchestre de choix, jouera les meilleures danses, anciennes et nouvelles.

Les organisateurs font appel aux jeunes filles et jeunes gens des environs pour venir nombreux. Le meilleur accueil leur sera réservé.

On trouvera à Guillot, de quoi faire un bon repas à un prix modéré, du bon vin et des liqueurs de choix.

Gourdon

Recensement. — Jeudi matin, à 7 heures, aura lieu le recensement des autos, tracs, teurs, camions, etc., sur la promenade du Tour de Ville.

Concert musical. — Jeudi prochain, 8 juin, de 21 à 22 heures, aura lieu un concert musical donné par « l'Union Musicale Gourdonnaise », dont voici le programme :

1. Le Parisien, allegro (Allier) ; 2. Le Petit Duc, fantaisie (Lecocq) ; 3. Gavotte Princesse (Hindstae) ; 4. Le Pré aux Clercs, fantaisie (Hérold) ; 5. Valse de la Grand-Mère (Bourgeois).

Rendez-vous sur les allées de la République.

Etat-civil du mois de mai. — Naissances : Marie-Jeanne Griffoul, au Margès. — Yvonne-Marie-Alida Béril, au Rouquié. — Denise-Rose Bouygués, aux Vilarelles. — Michel-Robert Blaty, à Costeraste. — Robert Laurié, à Peyrelevalade. — Suzanne Tailade, à Fontneuve. — Henri Nouelle, à Pech-Congoul. — Paulette-Marie Maurret, rue de la Moie.

Mariages. — Jules Maleville, négociant, 40 ans, de Gourdon, et Marie-Mélanie Marguerite Bennet, sans profession, 29 ans, de Gourdon.

Antonin Pechmagre, carrier, 43 ans, de Salviac, et Elisabeth Bacou, sans profession, 33 ans, de Gourdon.

Décès. — Marguerite Gouloums, 91 ans, veuve Lasvignes, avenue Cavaignac. — Gabrielle Mauries, 72 ans, veuve Salles, avenue Cavaignac. — Guillaume Bult, sans profession, 64 ans, hôpital. — Pétrole Bouysson, 63 ans, à la Madeleine. — Françoise Villars, 63 ans, épouse Crubilié, avenue Cavaignac. — Isidore Aussel, 64 ans, à la Poussie. — Pauline Leclerc, 71 ans, veuve Courbès, boulevard Gallot de Genouillac. — Jean-Emile Cambon, retraité, 72 ans, rue St-Romain.

Fajoles

Monument aux morts de la guerre. — La commission du monument désignée le 30 avril dernier, a commencé ses visites aux habitants de la commune. La somme totale recueillie est de 1.836 fr.

Cette somme grossira certainement. L'élan est donné. Les hésitants auront à cœur eux aussi de verser leur obole et de contribuer ainsi à ériger un monument digne du sacrifice consenti par nos héros,

Gignac

Réinhumation. — Mercredi dernier 31 mai à 15 heures au milieu d'une grande foule de parents et d'amis auront lieu les obsèques du regretté Marcellin Albiac, mort pour la France le 21 novembre 1917 à Verdun.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

En l'absence forcée de M. le Maire, M. Barrès instituteur prononcera l'éloge funèbre ci-après :

Mesdames, Messieurs,
Au nom de M. le Maire retenu loin de nous par des circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai le pénible devoir de saluer pour la dernière fois la dépouille mortelle de celui qui, après avoir été un excellent compatriote, fut un héros au moment de mourir pour son pays.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame BRIS Jean, propriétaire à Cahors ;
Monsieur et Madame BRIS François et leur famille à Cahors ;
Monsieur et Mme BRIS Henry et leur famille à Paris ;
Mademoiselle Jeanne BESSE à Cahors, et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Antoinette BRIS
décédée le 6 juin 1922 dans la 84^e année de son âge, munie des Sacraments de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le jeudi 8 juin en l'Eglise Cathédrale à 7 h. 1/2 du matin. Réunion à la maison mortuaire, 6, rue de la Banque.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 53.

L'Emprunt international

De Londres : D'après le Times, l'opinion des principaux experts financiers de la Cité est que le placement par les capitalistes d'un emprunt purement allemand, comme celui qui a été envisagé au cours des pourparlers de Paris, présenterait de grandes difficultés même si des garanties bien spécifiées étaient obtenues.

Pour surmonter ces difficultés, les financiers influents donnent leur appui à un projet dont les traits saillants sont les suivants :

- 1° L'Allemagne remettra à la Commission des Réparations une certaine quantité de bons portant intérêt à 7 1/2 0/0.
- 2° Cette quantité de bons, à fixer par la Commission des experts, sera répartie entre les Alliés dans les proportions qui ont déjà été acceptées.

La C. D. R. ajourne sa séance

La séance de la Commission des Réparations qui devait avoir lieu aujourd'hui et qui avait pour objet de discuter la réduction de la dette allemande, a été ajournée de quelques jours.

Négociations franco-espagnoles

De Madrid : Au sujet des négociations franco-espagnoles, le gouvernement français vient d'envoyer le texte du traité, en faisant certaines observations, à une Commission de techniciens et en lui demandant de nouvelles concessions.

Passeports pour l'Espagne

De Madrid : Les visas des passeports entre la France et l'Espagne seront supprimés à partir du 15 juin.

Marché de La Villette

5 Juin 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL. LES PORES SE COTENT AP 50 LIT. POIDS VIF		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...					
Vaches...	4.784	440	2,80	2,40	2,00
Taureaux...					
Veaux...	3.123	365	4,00	3,75	3,00
Moutons...	10.069	656	3,25	3,00	2,75
Porcs...	5.815		4,80	4,60	4,20